

RÈGLES À L'ATTENTION DES INTERNES MEMBRES DÉPOSANT UN CAS SUR LA PLATEFORME

Afin de respecter l'anonymat des patients dont vous divulguez le cas à la communauté d'internes et de se conformer à la réglementation en vigueur relative aux traitements de données à caractère personnel, chaque membre partageant un cas sur la Plateforme s'engage à faire en sorte que les données qu'il communique ne permettent pas l'identification du patient concerné par le cas et s'engage en particulier à respecter les règles suivantes :

1. Vous ne devez jamais divulguer l'identité du patient concerné par le cas déposé

En d'autres termes, il vous est strictement interdit, lorsque vous déposez votre cas, de divulguer les nom(s), prénom(s), date de naissance, lieu de naissance, numéro de sécurité sociale ou toute autre donnée identifiante concernant le patient concerné par le cas déposé.

Les seules informations que vous pouvez librement, mais avec conscience (cf. point n° 2), divulguer sont :

- L'âge du patient,
- Le sexe du patient,
- Une photographie d'une partie du corps ou du visage du patient (cf. point n° 2 et 3).

2. Les photographies que vous publiez ne devront pas provenir des dossiers médicaux des patients et être immédiatement supprimées de l'appareil utilisé

L'anonymisation ne peut être garantie que s'il est impossible de « remonter à la source ».

Dès lors, la photographie partagée devra être immédiatement supprimée de l'appareil utilisé après avoir été partagée, en particulier s'il s'agit d'un smartphone.

Vous vous engagez à ne pas partager sur la Plateforme une photographie issue d'un dossier médical du patient.

La Plateforme ne tolère pas la nudité et ne permet pas de diffuser des contenus faisant état de nudité. Cela implique que les parties génitales, tous âges confondus, doivent être masquées très concrètement sans qu'il soit possible de deviner l'objet de la photo ou floutées sans possibilité d'identification. Plus largement, cela implique aussi les fesses, seins de femmes et tétons masculins.

Les notions de nudité et de sexualité ne doivent désormais également plus être présentes à l'écrit, sur les visuels que nous partageons. Le champ lexical explicite devra être flouté.

3. Les photographies devront être (très) cadrées et ne pas montrer de signes distinctifs

Il est essentiel que les photographies que vous partagez soient prises de telle façon qu'elles ne permettent aucunement l'identification du patient concerné.

Pour ce faire, il est notamment important de ne pas photographier un tatouage (même partiellement), un visage entier, les yeux entiers, les oreilles entières, les ou toute partie entière du visage, un signe très distinctif.

Qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants, les visages devront être masqués correctement afin de respecter l'anonymat de chacun. Il n'est pas possible de masquer seulement les yeux, certains visages pouvant tout de même être reconnus avec cette méthode.

Dans le cas où la pathologie dont fait objet le cas clinique se trouverait sur un visage ou une des parties du corps, mentionnées ci-dessus, qu'il faudrait masquer, la Société Organisatrice réserve le droit de censurer la photo, sur le post de la Plateforme, en la couvrant d'un aplat noir.

4. Vous ne devez pas vous géolocaliser ou informer de la date à laquelle la photographie a été prise sur la Plateforme

Vous ne devez pas vous géolocaliser au moment de la publication du cas.

Vous ne devez pas mentionner la date à laquelle la photographie publiée a été prise.

5. Si l'Établissement de santé dans lequel vous exercez n'a qu'un nombre très limité de patients potentiellement atteints de la « maladie » en cause, vous ne devez pas publier le cas sur la Plateforme

Afin de garantir l'anonymat du patient concerné par le cas, vous vous engagez à ne pas publier le cas si l'établissement dans lequel vous exercez n'a admis qu'un nombre très limité (un à deux) de patients dans le service qui concerne votre spécialité au moment de la prise de la photographie, et ce même si la mention de la date ne figure pas sur votre publication.

6. Le dépôt du cas

1) Envoyez votre cas par mail à l'adresse dermacademy@loreal.com

- Les formats acceptés : **PDF, PPT, PPTX, PGN, JPEG, DOC**

- Dans le corps du mail, merci d'indiquer :

- Noms et prénoms de l'équipe, CHU/Etablissement dans lequel vous travaillez
- Nom du Chef de Service encadrant
- Titre que vous souhaitez donner à votre cas
- 3 à 5 lignes pour une description synthétique du cas

- La récolte des cas débutera en Juin 2023 et la publication des cas débutera en Septembre.

- Les nouveaux cas reçus à partir de septembre seront postés sous 48h sur le Groupe par nos soins.